Image not found or type unknown

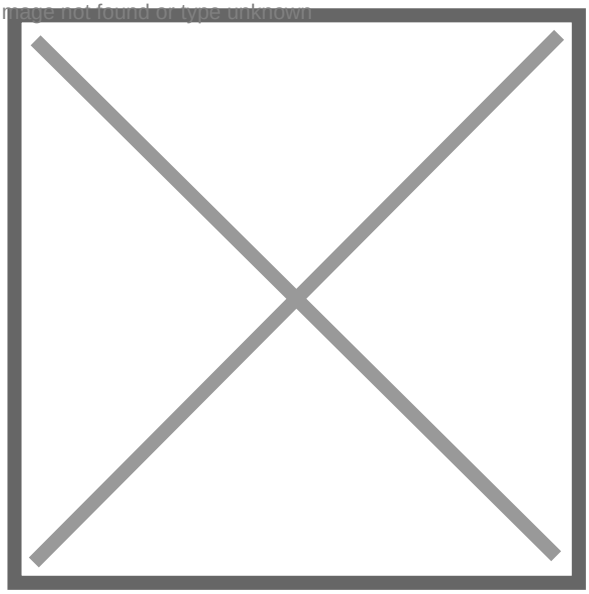

détention arme à feu

Par **Matthieu42**, le **25/10/2024** à **15:19**

Bonjour,

Des individus se sont introduit chez moi pendant mon absence. Il ont cassé un volet et une vitre. Rien n'a été volé. Malheureusement, ils ont trouvé l'arme à feu de mon grand père décédé. Cette arme n'était pas fermé dans un coffre. ils ne l'ont pas emportée.

J'ai porté plainte pour dégradation matérielle.

Est ce que les délinquants peuvent porter plainte contre moi pour leur mise en danger vis à vis de cette arme non fermée dans un coffre? Heureusement, il n'y a pas eu d'accident!

Merci de votre retour.

Par **amajuris**, le **25/10/2024** à **17:33**

bonjour,

était-ce une arme soumise à déclaration ?

salutations

Par **Henriri**, le **26/10/2024** à **07:43**

Hello !

Cette arme était-elle chargée ? Y avait-il des balles à disposition ?

En même temps je vois mal ces cambrioleurs, que personne n'a d'ailleurs menacés avec cette arme, se dénoncer pour la signaler ou porter plainte...

A+

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés